

Dernière mise à jour : 06/04/2018

Métier: Situation de Handicap

Diplôme: CC Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Niveau de qualification: Qualification complémentaire

Numéro de fiche: 110

## Objectifs

Le titulaire du Certificat complémentaire AIPSH a pour vocation avant tout d'**accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap** dans sa structure employeuse, soit en **inclusion individuelle** dans un groupe constitué de pratiquants qui ne sont pas en situation de handicap, soit en **accueil collectif** dans le cadre d'une section spécifique pour ces publics.

Cette formation permet à ses titulaires d'intervenir :

- soit dans le domaine de l'**initiation et la découverte d'activités sportives**,
- soit dans le domaine de l'**enseignement et du perfectionnement sportif**,
- soit dans le domaine de l'**entraînement et de la performance sportive**.



## Conditions d'accès

Le CC AIPSH est ouvert :

- aux titulaires d'un **BPJEPS spécialité « Educateur sportif »**, ou d'un **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »** ou d'un **DESJEPS spécialité « Performance sportive »**.
- aux stagiaires en cours de formation **BPJEPS spécialité « Educateur sportif »** ou **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »** au sein du CREPS des Pays de la Loire.

Etre titulaire du **PSC1** en cours de validité et à **jour de ses révisions**.

## Modalités d'inscription

**Clôture des inscriptions : Vendredi 24 août 2018** (cachet de la poste faisant foi)

Le **dossier d'inscription** est à retirer au secrétariat du service Formation du CREPS ou à **télécharger [ICI](#)**

## Sélection

Les épreuves de **sélection** se dérouleront les **lundi 17 et mardi 18 septembre 2018**, au CREPS des Pays de la Loire.

Une phase de **positionnement** est prévue **du lundi 24 au vendredi 28 septembre 2018** au cours de laquelle les candidats sélectionnés à la formation auront **un entretien d'une heure** sur leur projet afin d'établir un PIF (Plan Individuel de Formation) en incluant les perspectives de formation en structure d'accueil et les éventuelles dispenses prévues réglementairement.

Les candidats doivent venir avec **un projet d'encadrement des 2 publics** (handisport et sport adapté). Pour cela, ils doivent **avoir recherché un club ou une structure pour effectuer leur formation en alternance avec un tuteur**. Pour vous aider dans vos recherches, n'hésitez pas à contacter le Comité régional handisport des Pays de la Loire et la Ligue du sport adapté des Pays de la Loire (cf contacts référents en bas de la page).

Nombre de places : 15

## Déroulement de la formation

La **formation** est construite **en alternance**.

Elle se déroule **du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 14 Juin 2019**.

Nombre d'heures en **centre** (CREPS – Nantes) : **91 heures**

Nombre d'heures en **structure d'alternance** pédagogique : **70 heures minimum**

## Coûts et financement

Frais d'inscription : 30 euros

Frais de sélection et de positionnement : 50 euros

### Coût de la formation :

- formation **prise en charge** (employeur, OPCA, club, etc.): **1 092 euros**
- formation **sans prise en charge** : **710 euros**

## Contact

- Coordinatrice pédagogique: Emmanuelle JEHANNO  
06 24 53 06 80 – [emmanuelle.jehanno@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:emmanuelle.jehanno@creps-pdl.sports.gouv.fr)
- Assistante de formation : Jessica GUILLORY  
02 28 23 69 75 - [jessica.guillory@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:jessica.guillory@creps-pdl.sports.gouv.fr)
- Référent Sport adapté : Antoine CHATEAU  
02 51 80 79 54 - [sportadapte.paysdelaloire@gmail.com](mailto:sportadapte.paysdelaloire@gmail.com)
- Référent Handisport : Sébastien EDELIN  
02 40 43 03 04 - [pays-de-loire@handisport.org](mailto:pays-de-loire@handisport.org)